LE CRT

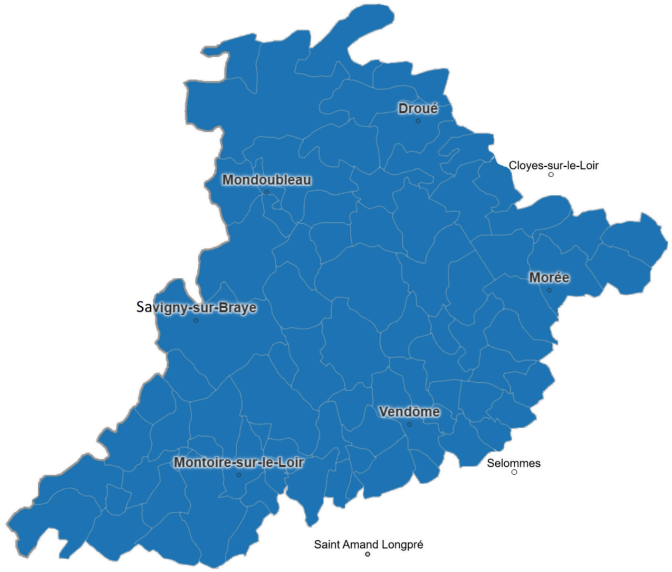
- Le CRT vise à permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie résidant à domicile, de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé en partenariat avec les services de soins à domicile.

- Il s'agit d'une alternative à l'entrée en institution.

- Il vient également en appui aux professionnels de santé du territoire.



Notre zone d'intervention



Nous contacter

Centre André Gibotteau
107 bd Kenndy
41100 VENDOME
02.54.89.11.65
crt-vendome@ch-vendome.fr

Vous souhaitez rester le plus longtemps possible à domicile ?

CRT NORD 41

Choisir de Rester chez soi en sécuriTé !

Vous avez plus de 60 ans et vous êtes en perte d'autonomie : Le Centre de Ressources Territorial (CRT) vous propose un accompagnement renforcé à domicile !

Centre hospitalier de Vendôme-Montoire - FI-0283 - 001 - 29/04/2025

Nos missions

- Renforcer les aides existantes
- Sécuriser l'environnement
- Soutenir les aidants
- Rompre l'isolement
- Respecter le projet de vie

Nos partenaires

Notre équipe

Une infirmière coordinatrice



- Elle évalue la situation à domicile,
- Elle élabore un plan d'accompagnement personnalisé,
- Elle coordonne et adapte les interventions des professionnels à domicile,
- Elle est l'interlocuteur privilégié des personnes en perte d'autonomie et leurs aidants.

3 Assistants de soins en gérontologie



- Elles participent à la surveillance de l'état de santé et au maintien des capacités restantes,
- Elles proposent des activités de stimulation sociales et cognitives,
- Elles apportent un appui aux aidants (naturels et professionnels) dans les situations difficiles,
- Elles interviennent à domicile lors d'une alerte de l'actimétrie (télésurveillance) et de la téléassistance.

Une psychologue

- Elle accompagne la souffrance psychique des bénéficiaires et de leurs aidants.





Un Enseignant en Activité Physique Adaptée



- Il réalise des ateliers d'activité physique adaptée afin de retarder la dépendance et maintenir les capacités physiques existantes.

Un médecin coordonnateur



- Il détermine l'admission au CRT,
- Il évalue la situation médicale,
- Il apporte une expertise et des préconisations gériatriques.

Une cadre de santé

- Elle planifie, supervise et coordonne le déploiement des différentes actions,
- Elle gère les ressources matérielles, humaines et financières allouées au projet.

Une référente administrative

- Elle assure la gestion des démarches administratives.

